

parole demain ou lundi. Ils ont soigneusement préparé leurs discours et ils veulent le prononcer tout d'un trait. On me dit aussi que certains députés, des deux côtés de la Chambre des communes, ont des entretiens importants avec nos amis du Sud et veulent consacrer un peu plus de temps aux entrevues et à leurs obligations sociales. Alors, pour remplir les 15 dernières minutes, il devait y avoir une victime expiatoire, et il est bizarre, monsieur l'Orateur, que, de ce côté-ci de la Chambre, mes collègues semblent penser à moi quand ces occasions se présentent.

Je m'adresse donc maintenant à la Chambre, non pas parce que j'ai préparé un discours mûrement réfléchi comme devraient l'être tous les discours prononcés en cette Chambre; je veux plutôt exprimer certaines pensées qui me sont venues à l'esprit, à l'occasion, et que j'aurais incorporées dans un discours que j'aurais pu préparer. Car j'ai confiance en cette institution et, à mon avis, ceux qui entrent au Parlement et ceux qui s'intéressent sérieusement à l'histoire de notre pays feraient bien d'étudier la genèse de notre régime de gouvernement. Si l'on agissait ainsi, on formulerait moins de critiques irréfléchies à l'égard de cette institution.

J'exhorte les jeunes, pleins d'espoir, qui songent à participer un jour au gouvernement du Canada et qui savent déjà qu'ils sont bien plus compétents que certains d'entre nous, en cette enceinte, à étudier à fond l'évolution de nos institutions parlementaires. Je les incite à étudier l'histoire de la Grande-Bretagne, à l'époque du XVII^e siècle, au moment où furent instaurées les libertés fondamentales, où la monarchie absolue a perdu une partie de sa puissance et où le Parlement s'est engagé dans la voie qui l'a transformé en gouvernement suprême du royaume. Ils devraient étudier ensuite tout le XVIII^e siècle, et surtout le XIX^e, lorsque la population adulte, sauf les femmes qui n'ont pas atteint notre statut élevé avant le XX^e siècle, s'est vu accorder le droit de choisir ses gouvernants.

Avec l'historique de cette institution et de notre régime parlementaire, je ne puis comprendre, monsieur l'Orateur, comment on pourrait le critiquer, sauf en ce qui a trait à des détails mineurs tels que, par exemple, les méthodes de procédure. Je ne puis comprendre que, connaissant et comprenant ainsi les longues années de lutte requises pour l'obtention des libertés dont nous jouissons, quiconque puisse chercher à saper les fondements mêmes de notre régime.

A mon avis, certains critiques étourdis qui prennent le Parlement pour cible n'ont pas toutes les connaissances requises. La liberté de faire précisément ce que nous faisons ici a été conquise de haute lutte durant des siècles. En effet, nous pouvons donner notre opinion sur n'importe quel sujet sans crainte de châtiement ni espoir de récompense.

On ne jouissait pas de cette liberté dans les temps anciens. On imposait de sévères restrictions aux personnes qui s'exprimaient trop franchement, comme on applique aujourd'hui certaines restrictions dans certains pays. Il y a à peine quelques jours, dans le pays qui a donné naissance à la liberté humaine, la Grèce, la liberté de l'individu était limitée. Si plaisant que ce soit d'emprisonner des adversaires politiques, ne fût-ce que pour s'en débarrasser, même si nous nous amusons quelquefois de cette idée lorsque nous nous emportons ici, nous nous rendons compte, tout de même, que ce n'est pas la manière dont peuvent vivre les hommes libres qui jouissent de la liberté et qui veulent participer au développement de leur pays et de la civilisation. Il suffit de quelques heures, grâce à un coup d'État préparé convenablement, pour détruire une institution libre—à titre temporaire ou permanent, qui le sait?

On a beaucoup critiqué le Parlement depuis quelques années. Ce n'est pas nouveau. Je lis en ce moment un livre portant sur l'année 1808 et concernant un certain M. Creevey, qui, à un moment donné, avait été membre du Parlement. Il entretenait une correspondance volumineuse, et dans une de ses communications il parle de l'apathie et de l'indifférence du public à l'égard du Parlement. Comme je viens de le dire, cela se passait en 1808, monsieur l'Orateur, pendant les guerres napoléoniennes. La Grande-Bretagne était alors engagée dans la guerre de la péninsule ibérique, aidant le Portugal et l'Espagne. Et pourtant, Creevey, membre du Parlement, écrit au sujet de l'apathie et de l'indifférence de la populace de la Grande-Bretagne à l'endroit du Parlement.

• (9.40 p.m.)

Et cela continue. Nous connaissons toute l'apathie et toute l'indifférence des Canadiens à l'égard des problèmes que nous discutons ici et qui ne semblent guère éveiller d'intérêt à l'étranger. Néanmoins, même si le Parlement semble parfois éloigné du peuple, et même quand celui-ci paraît se désintéresser de cette institution, il suffit d'une crise pour qu'il se tourne vers le Parlement en lui demandant d'examiner le problème qui préoccupe la na-